

FPR n° B32

**DEPARTEMENT DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DES
SOLUTIONS DIGITALES**

FILIERE : Management

FAMILLE METIERS : Domaine d'appui

ACTIVITES :

Le chef du Département des systèmes d'information et des solutions digitales est responsable sous l'autorité du Directeur Financier et des Solutions Digitales et en conformité avec les textes en vigueur de la gouvernance des systèmes d'information et du maintien du système de management intégré.

MISSIONS :

Le chef du Département des systèmes d'information et des solutions digitales a pour missions principales :

- Porter assistance au métier dans la conception et le développement d'outils de gestion intégrés articulés autour d'un système d'information géographique alimenté au niveau du terrain ;
- Gérer le volet applicatif du Système d'Information ;
- Veiller à la mise en œuvre des projets informatiques et de la maintenance applicative conformément aux normes et standards définis en la matière ;
- Apporter conseil et assistance en organisation et en conduite de projets ;
- Définir les normes internes revêtant un caractère transversal en matière d'organisation, de méthodes et de qualité et veiller à leur application ;
- Assurer la conception et veiller à la mise en place et au maintien du système de management intégré.

RELATIONS ET ENVIRONNEMENT :

Le chef du Département des systèmes d'information et des solutions digitales relève directement du Directeur Financier et des Solutions Digitales.

Sous la supervision de son responsable hiérarchique, il peut avoir d'autres relations avec d'autres entités internes et externes à l'ANEF.

Le chef du Département des systèmes d'information et des solutions digitales supervise les services suivants :

- Le Service du système d'Information et de la cybersécurité ;
- Le Service de développement des solutions digitales ;
- Le Service des statistiques forestières et de la documentation.

EXIGENCES DU POSTE :

- Disposer d'un haut niveau d'enseignement et de la qualification exigible ;
- Avoir occupé un poste de chef de division pendant au moins 02 ans ou un poste de chef de service pendant au moins 06 ans ;
- Maîtrise des langues : Arabe, Français, Anglais.

